

Synthèse des débats du Forum de discussion

Ce document est la synthèse des échanges des professionnels du forum. Il ne s'agit donc que d'avis et de points de vue des membres de la liste de discussion.

LA QUESTION DU MOIS	Rédacteur:
Le traitement anticalcaire magnétique est il efficace ? Principe : En soumettant l'eau à un fort champ magnétique, (réalisé grâce à une toute nouvelle génération d'aimants permanents à polarisation variable beaucoup plus puissants que ceux utilisés jusqu'à aujourd'hui pour le traitement de l'eau), le carbonate de calcium (calcaire dissout) présent dans l'eau, ne peut plus se cristalliser. Les molécules de carbonate de calcium sont modifiées et orientées de sorte que la fixation et la cristallisation du calcaire ne soient plus possibles. Le calcaire se transforme alors en aragonite (poudre blanche n'ayant qu'un faible pouvoir d'accrochage en comparaison du calcaire). L'aragonite est ensuite évacuée par le flux mécanique et les points bas de l'installation. La magnétisation "casse" donc la cristallisation du calcaire l'empêchant de se déposer et fait partir le tartre existant sous forme de sable fin dans les tuyauteries. Avantages : L'intérêt étant non seulement la protection des équipements de la couche de tarte qui s'y dépose habituellement mais également un traitement antibactérien contre notamment la légionelle car elle se forme principalement dans le calcite. En effet un retour d'expérience concernant l'utilisation du traitement anticalcaire magnétique montre qu'il limite l'entartrage. Les avantages induits concernent la réduction d'utilisation des produits de détartrage qui ne sont pas tous sans danger pour l'environnement. Le dosage de poudre à laver et de produits de nettoyage est également diminué car l'eau est moins dure. Par exemple pour les mousses, il n'y a plus de dépôt de tartre. En revanche, dans une installation ancienne, ce procédé décroche au fil du temps les anciennes concrétions qui viennent, un peu comme du sable, obstruer la grille de ces aérateurs. Il suffit simplement de "vider" périodiquement cette grille du dépôt sableux. De plus il n'y a pas de puissance consommée sur ces appareils, ce ne sont que de gros aimants très puissants.. Le bilan CO₂ est donc très bon (uniquement l'acier utilisé). Cependant son efficacité peut-être aléatoire, probablement en fonction de la qualité de l'eau, de la température de l'eau, du débit et de la longueur des tuyauteries. Pour que le système soit efficace, il faut que la canalisation conductrice en aval c'est à dire la canalisation diffusant le champ magnétique sur sa longueur soit la plus longue possible.	<u>Contributeurs:</u> n°10347 : Armand Dutreix n°10339 : Virginie Levenok n°10341 : JC Nozières n°10349 : Marc-Antoine Brice <u>Illustration / Exemple :</u> <u>Renvois vers d'autres références :</u> http://www.viveco.fr/traitement%20magnetique.htm http://www.europaz.fr/fr/p1.php

Synthèse des débats du Forum de discussion

LES BREVES DU MOIS

L'autopromotion, une nouvelle voie vers l'habitat durable?

L'autopromotion permettrait de contribuer à la cohérence des projets par le développement de leur dimension sociale ainsi que le renforcement de la faisabilité économique.

L'autopromotion part d'une idée simple : celle de particuliers qui se regroupent afin de concevoir, de financer et de réaliser ensemble un projet immobilier, conçu pour répondre aux besoins d'espace, aux attentes sociales ainsi qu'aux possibilités de financement de chacun. Les projets peuvent perpétuer la démarche collective sous forme de coopérative ou aboutir à une copropriété classique. Les avantages sont nombreux:

- Les personnes conçoivent et réalisent des habitats qui correspondent avec précision à leurs besoins et attentes (espaces, équipements, qualité environnementale...), possibilité qui n'existe pas sur le marché conventionnel alimenté avec une offre forcément standardisée par les lotisseurs, promoteurs ou bailleurs sociaux.
- Les programmes prévoient souvent des équipements et espaces mutualisés (buanderie, salle de fête, chambres d'amis, aire de jeu...).
- Le processus permet de rencontrer les futurs voisins bien avant l'emménagement et de partager avec eux l'histoire passionnante de la réalisation du projet. Ce principe permet de passer à un voisinage choisi au lieu d'un voisinage subi.
- L'autopromotion permet une économie de 15 à 20% par rapport à un logement du marché privé à qualité égale compte tenu de l'absence de certains frais (commercialisation, certaines assurances, frais de gestion et financiers diminués), et de marge bénéficiaire que le promoteur conventionnel intègre dans le prix. Une économie supplémentaire de 20% peut être réalisée par la prise en charge de certains travaux de finition par les acquéreurs. L'autopromotion ouvre ainsi un accès à des logements de très grande qualité à des foyers avec des moyens modestes.

Le concept d'autopromotion rencontre un vrai succès dans le nord de l'Europe et notamment en Allemagne où certaines villes réservent aujourd'hui 15% du foncier destiné au logement à ces groupes. 150 projets ont été réalisés dans la seule ville de Fribourg depuis 15 ans. Aujourd'hui de nouvelles initiatives émergent un peu partout en France.

Site: <http://www.toitsdechoix.com>

Forum: <http://autopromotion.xooit.com>

Blog: <http://autopromotionsudfrance.hautetfort.com>

Contributions:

n°10394 : Stephan Singer

Synthèse des débats du Forum de discussion

Consommation potentielle de bois en France

En résumé :

L'exploitation actuelle de nos forêts (2004) consomme 61 millions de m³ tous usages confondus (oeuvre, trituration (pâte à papier), bois énergie) et elle s'accroît régulièrement (courbe d'évolution des superficies : 0,4% en surface sur 10 ans). En volume en 2004 : de 88,3 millions de m³.

Le bois énergie sous-produit de l'exploitation actuelle de nos forêts (les 61 millions en 2004) représente potentiellement 7,3 M tep .

L'évaluation de l'utilisation du bois énergie dans nos consommations d'énergie primaire est de 9,4 Mtep :

<http://www.industrie.gouv.fr/energie/statisti/pdf/historique-enr02.pdf>

La différence doit provenir du recyclage énergétique de bois déjà mis en œuvre.

L'étude de l'IFN (Inventaire Forestier National) ADEME estime que si on utilisait les 88,3 millions de m³ d'accroissement biologique naturelle de nos forêts on pourrait en tirer 4,9 M tep supplémentaires de plaquettes forestières .Soit un total de 14,3 M tep .

Pour mémoire nos consommations d'énergie primaire de tous nos bâtiments est de 118 M tep (Chauffage, ECS, Electricité, Cuisson) sur un total de 261 (Economie et substitution d'énergie dans les bâtiments voir lien ci-dessous) dont 58 pour le chauffage:

http://urbamet.documentation.developpement-durable.gouv.fr/dad/document.xsp?lang=es&qid=sd_x_q0&q=++date_verst%3A%5B2008-01-13+TO+2008-07-13%5D&id=Urbamet-0272081&n=19

Le bois énergie est la première ressource énergétique renouvelable en France et il dispose d'une petite marge d'exploitation supplémentaire.

Le bénéfice est double: on séquestre (temporairement) dans le bâti et on évite du CO₂ d'origine fossile avec les sous-produits du bois d'œuvre.

Bien sur ça ne vaut que si on veille à n'utiliser que du bois de forêts gérées durablement dans des secteurs proches . Attention à la qualité de la combustion, aux poussières, aux fumées ... donc en premier lieu à la qualité du combustible .

Contributions:

n°10389 :
Christophe Lelu

Synthèse des débats du Forum de discussion

LES ACTUALITES DU MOIS	
Nouvel arrêté Un arrêté relatif à la gestion du risque lié au radon dans les lieux de travail vient d'être publié au Journal Officiel le 2 septembre 2008 Cliquer ici pour retrouver l'Arrêté	<u>Contributions:</u> n°10303 : Guy Archambault
Eaux de pluie: l'arrêté sur les utilisations enfin publié Les eaux de pluie pourront servir à alimenter les toilettes, à laver le sol, ainsi que le linge mais sous certaines conditions. Les professionnels sont soulagés de ce cadre légal qui, espèrent-ils, fera augmenter les ventes des équipements de récupération et d'utilisation. Pour plus d'informations : http://www.actu-environnement.com/ae/news/arrete_utilisation_eau_pluie_5602.php4	<u>Contributions:</u> n°10280 : Guy Archambault